



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 84325

Texte de la question

Mme Brigitte Allain attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la difficulté des jeunes en situation de précarité quant à leur accès aux droits sociaux. Les travaux du conseil économique et social entrepris en 2012 avait établi un certain nombre de recommandations dont certaines ont été reprises notamment avec le dispositif « Garantie Jeunes » mis en œuvre récemment. Les réponses restent cependant ponctuelles et souvent sans effet structurant sur la vie sociale et professionnelle de ces jeunes. En effet, leur situation reste très préoccupante ; les rapports se succèdent avec les mêmes constats sur les inégalités et les difficultés de tous ordres qui les touchent. Autant pour l'accès à l'emploi que pour que l'accès à la santé, les parcours apparaissent comme un « parcours du combattant » pour reprendre les termes des personnes qui accompagnent ces jeunes dans les missions locales. Les démarches sont toujours très complexes, souvent longues et parfois décourageantes. Aussi elle lui demande quelles actions elle pense mettre en œuvre en collaboration avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social pour simplifier et généraliser les dispositifs qui ont des effets positifs sur la sécurisation des parcours de ces jeunes et par conséquent sur leur autonomie. Par ailleurs elle souhaite qu'elle lui précise de quelle manière elle envisage de faciliter leur accès à l'assurance maladie quelle que soit la situation au regard de l'emploi.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Allain](#)

Circonscription : Dordogne (2^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84325

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5078

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)